

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi vingt-cinq juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Elizabeth RIVIERE, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 19 juin 2025

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint			
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse Conseillère municipale
Mme	WEDE	Sabrina	4 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TOFILI	Raphaël Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 <sup>ème</sup> adjoint	M.	GOYON	Mathieu Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	6 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine Conseillère municipale
M.	BAUDRY	Michel	7 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	CHEN-SAN	Chantal Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	DEVRIKIAN	Marjorie Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	JULIÉ	Nina Conseillère municipale
Mme	MOTUHI	Fémia	10 <sup>ème</sup> adjoint	M.	PARENT	Frédéric Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée Conseiller municipal
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	SAO	Petelo Conseiller municipal

Représentés :

Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)  
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)  
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à M. Pierre-Louis LAGAYRES)  
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)  
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)  
 M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)  
 Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Excusée :

Mme Ivy POIA

Absents :

M. Carl N'GUELA  
 M. Mickael LELONG  
 M. Romuald PIDJOT  
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	23
Nombre de votants	:	30

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.  
 Mme Fémia MOTUHI est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 53 /25/VI

HABILITANT LE MAIRE A VERSER DES SUBVENTIONS EN FAVEUR D'ASSOCIATIONS OU D'ORGANISMES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE, POUR L'EXERCICE 2025

**Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 25 juin 2025,**

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n° 26/2025 du 19 juin 2025,

Sur proposition de la commission chargée de la culture en date du 11 juin 2025, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

Article 1 : Le Maire est habilité à verser les subventions aux associations ou organismes détaillés ci-dessous :

Article	Bénéficiaire	Montant
6748	ASSOCIATION P'ART'AGE	200 000 XPF
6748	ASSOCIATION DANCE EVENTS & PROJECTS	450 000 XPF
	<b>TOTAL</b>	<b>650 000 XPF</b>

Article 2 : Le versement de ces subventions est imputable au chapitre 67 « charges exceptionnelles » du budget 2025 de la Ville du Mont-Dore.

Article 3 : Les associations attributaires devront fournir à la Ville du Mont-Dore, **avant le 20 mars 2026**, un rapport moral et financier relatif à l'utilisation des subventions. A défaut de justificatifs, un titre de recettes sera émis à l'encontre de l'association défaillante pour restitution des sommes indûment perçues.

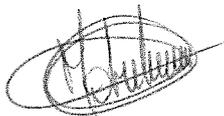
Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud, publiée sous format électronique et notifiée à chaque attributaire.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 25 JUIN 2025

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance,



Fémia MOTUHI

Pour le Maire absent et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint



**Ampliations**

Subdivision Administrative Sud

Trésorerie de la province Sud

Direction des services d'animation et de prévention (notifications aux attributaires)

Direction des finances et de l'informatique

Secrétariat général (SAG : registre et publication)